









20^e concours « Abbé Trèves » Règlement

Afin d'encourager les jeunes à écrire en français, la Section de la Vallée d'Aoste de l'Union internationale de la presse francophone (UPF) lance – avec la collaboration du Conseil de la Vallée, de l'Assessorat régional de l'éducation et de la culture, de l'Université de la Vallée d'Aoste et du Centre d'études « Abbé Trèves » – un concours articulé comme suit :

Premier volet – élèves des classes de 3^e des établissements de l'enseignement secondaire du 1^{er} degré ;

Deuxième volet – jeunes de nationalité italienne, âgés de 18 à 30 ans et résidant en Vallée d'Aoste depuis au moins cinq ans.

Sujets du concours

Les sujets choisis pour les épreuves sont les suivants :

Premier volet : la vie et l'œuvre d'Innocent Manzetti ;

Deuxième volet : l'Année internationale des langues autochtones.

Candidatures

Les intéressé(e)s doivent adresser leur candidature écrite, établie sur le formulaire annexé au présent règlement et dûment signée, à la Section de la Vallée d'Aoste de l'UPF (3, rue De Tillier – 11100 Aoste, courriel info@upfvda.org) au plus tard le 11 février 2019, délai de rigueur.

Premier volet

Pour la même date, soit le 11 février 2019, les candidats(e)s doivent remettre, à la Section de la Vallée d'Aoste de l'UPF (3, rue De Tillier – 11100 Aoste, ou <u>info@upfvda.org</u>) une interview ou un article dactylographié (papier ou support informatique) de 2 000 - 3 000 caractères (espaces compris) ou une vidéo avec commentaire d'une durée maximale de 4 minutes sur le sujet établi. Au mois de mars 2019, ils/elles seront appelé(e)s à présenter leur texte ou leur vidéo lors d'un entretien avec le jury, à une date qui leur sera communiquée en temps utile.

<u>Prix du concours</u>: une **tablette tactile** et deux dotations de **livres** d'une valeur de 300 euros et 200 euros, pour les élèves classés respectivement au premier, au deuxième et au troisième rang.

Deuxième volet

Au mois de mars 2019, les candidats(e)s passeront une épreuve consistant en la rédaction d'un article et en un entretien sur le sujet établi. Le lieu et la date leur seront communiqués en temps utile.

<u>Premier prix</u>: **stage** de minimum deux semaines et maximum un mois auprès de la rédaction d'un journal d'expression française. Les frais liés à la participation au stage, <u>dûment documentés</u>, seront remboursés jusqu'à un maximum de 2 500 euros. <u>Deuxième et troisième prix</u>: **tablette tactile**.

Le rapport que le/la lauréat(e) est tenu(e) de présenter à la fin du stage sera publié dans le quadrimestriel de l'association.

Jury

Le jury dressera une liste d'aptitude et déclarera les lauréat(e)s de chaque volet. Ses décisions sont sans appel.

Renseignements supplémentaires

Tou(te)s les participant(e)s recevront une attestation de participation. Les articles des lauréat(e)s seront publiés dans le quadrimestriel et sur le site de l'association. Les intéressés(e)s peuvent demander une copie du règlement et de la lettre de candidature directement à la Section de la Vallée d'Aoste de l'UPF (3, rue De Tillier – 11100 Aoste, ou info@upfvda.org) ou les télécharger du site de l'association www.upfvda.org ou bien de celui du Conseil de la Vallée www.consiglio.vda.it, de l'Assessorat de l'éducation et de la culture – Webécole http://www.scuole.vda.it/, de l'Université de la Vallée d'Aoste www.univda.it ou du Centre d'études « Abbé Trèves » www.abbetreves.org.

Fait à Aoste, le 21 septembre 2018











20e concours « Abbé Trèves »

Lettre de candidature

(PRIERE DE REMPLIR EN LETTRES CAPITALES)

Je	soussigné-e, né-e le, né-e le
à.	, résidant à(code postal),
ru	e/hameau de,
tél	, portable, courriel,
	<u>déclare</u> ¹
	(pour les élèves de 3 ^e des écoles secondaires du 1 ^{er} degré) être inscrit-e à la classe de ^e , section
	du/de l' de,
	(pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans) être de nationalité italienne et résider en Vallée d'Aoste depuis au
	moins cinq ans;
	<u>demande</u> participer au 20 ^e concours « Abbé Trèves » organisé par la section de la Vallée d'Aoste de l'Union ternationale de la presse francophone – Premier/Deuxième volet ²
Je	déclare être au courant de ce qui suit :
•	aux termes de la loi, les données fournies dans la présente lettre de candidature serviront à l'instruction du dossier de candidature et pourront éventuellement être communiquées à des établissements ou à des associations pour des besoins institutionnels ;
•	aux termes de la loi, j'ai le droit d'accéder aux données me concernant et de demander qu'elles soient effacées, modifiées, anonymisées, mises à jour, rectifiées ou complétées.
	, le
	<u>(ventuellement)</u> Mon/ma professeur-e de français m'a expressément autorisé(e) à indiquer ses pordonnées :
	./Mme
Té	Signature (professeur-e)

Cocher la case appropriée
Rayer la mention inutile